

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1963 (2^e partie. — Moyens
des services et dispositions spéciales), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.*

TOME VI

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, Roger Houdet, René Jager, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 22 et annexes, 25 (tome II, annexe 33), 57 (tomes I et II, annexe XVIII) et in-8° 9.

Sénat : 42 et 43 (annexe 36) (1962-1963).

Mesdames, Messieurs,

La progression démographique et l'évolution de plus en plus rapide des activités de tous ordres imposent à de grands services publics, comme ceux des Postes et Télécommunications, un constant et très grand effort d'adaptation. Les responsables, qui sont aux prises chaque jour avec des exigences accrues, mesurent mieux que quiconque l'ampleur des réalisations à entreprendre et la décourageante insuffisance des moyens financiers mis à leur disposition.

Certes, ce projet de budget pour l'exercice 1963 se présente plus favorablement que les précédents, puisqu'il est en augmentation de 110 millions de francs sur celui de 1962, mais il est encore éloigné de répondre aux besoins actuels, voire même, comme pour les Télécommunications, à d'impérieuses nécessités.

On sait que l'Administration des Postes et Télécommunications a la charge de trois grands services essentiels, dont nous allons examiner successivement les conditions de fonctionnement et les crédits :

- les *Services postaux* ;
- les *Services financiers* ;
- les *Télécommunications*.

*

* *

I. — Services postaux.

L'augmentation du trafic postal peut être évalué à 8 % pour l'année 1962. Sauf pour les paquets-poste, pour lesquels on a appliqué un nouveau barème en hausse depuis le 1^{er} février 1962, les tarifs sont restés stables au cours des trois années écoulées. Les recettes, en 1962, ont atteint 1.527 millions de

francs. En 1963, elles devraient se monter à 1.696 millions de francs. Ce supplément de recettes doit correspondre à l'évolution du trafic, en constante progression.

En 1962, la Poste a transporté plus de 4 milliards de lettres et de correspondances diverses, alors qu'en 1950, elle n'en distribuait à peine que 2 milliards ! Si l'on ajoute les publications, imprimés et objets de toute nature, c'est à plus de 8 milliards qu'il faut chiffrer l'ensemble des éléments transportés par la Poste. Les opérations de guichet subissent également une ascension équivalente.

La croissance du trafic s'affirme surtout dans les centres urbains qui se développent à une cadence rapide où la tâche des services devient de plus en plus difficile. Pour satisfaire à d'urgentes nécessités, des réalisations ont pu être effectuées çà et là, souvent avec beaucoup d'ingéniosité, par les Directeurs départementaux et régionaux.

18 nouveaux bureaux de poste ont vu le jour en 1962 et 36 sont prévus pour 1963. L'administration s'oriente vers l'installation de grands centres de tri aux points de centralisation les plus importants. Ceux déjà en cours de fonctionnement sont dotés d'un équipement extrêmement moderne et font le plus grand honneur aux techniciens qui les ont conçus. Dans son souci de répondre le mieux possible à ses obligations et d'améliorer en même temps les conditions de travail assez pénibles du personnel, l'Administration des Postes s'emploie à rendre plus rationnel l'acheminement du courrier. L'activité remarquable de l'Aéropostale qui effectue, de jour et de nuit et par tous les temps, le transport du courrier sur de grandes liaisons mérite d'être particulièrement soulignée. Des liaisons routières sont établies entre certains départements ou régions qui permettent désormais une transmission mieux adaptée. Avec la généralisation projetée des véhicules à moteur, la distribution doit prendre un caractère plus économique, tout en allégeant la charge matérielle des agents des postes.

Cependant, nous formulons le souhait que la création de ces centres de distribution puisse s'effectuer en tenant suffisamment compte des conditions de la vie rurale et des possibilités qui doivent être offertes à tous les usagers, aussi bien à ceux des régions les plus éloignées et moins peuplées qu'à ceux des agglomérations plus centrales et plus denses, notamment par des centres postaux assez rapprochés et des horaires de distribution convenables.

L'installation de bureaux muets et de bureaux mobiles constituent des expériences dont nous aurons à suivre les résultats pratiques. La transformation de recettes-distribution en bureaux de plein exercice et d'agences postales en recettes-distribution va dans le sens d'une revendication que nous avons à maintes reprises formulée. Nous ne pourrions qu'approuver toutes les décisions qui pourraient être prises dans ce sens, permettant d'étendre encore plus largement des transformations incontestablement justifiées.

Telle est, dans ses aspects principaux, la situation des Services postaux au début de 1963 et les constatations que nous avons été amené à faire à l'occasion de la présentation de ce budget annexe.

Pour remplir convenablement les tâches qui leur sont assignées, les Services postaux se voient dans l'obligation de faire appel à de nouveaux agents. La mécanisation, à son rythme actuel, ne peut pas compenser la progression importante du trafic. 3.103 emplois sont prévus pour 1963 (1). Cette augmentation d'effectifs est jugée encore insuffisante par l'administration et le personnel. Souhaitons qu'elle permette, néanmoins, d'atténuer les difficultés qui surgissent dans la bonne marché de ce service public.

*
* *

II. — Services financiers.

L'activité du service des Chèques postaux, qui représente la branche principale des Services financiers, se caractérise par des mouvements de fonds de plus en plus importants.

Plus de 300.000 nouveaux comptes ont été ouverts en l'espace d'une année. Le montant des avoirs est passé de 18 milliards à près de 22 milliards. Les recettes prévues pour 1963 sont de l'ordre de 246.700.000 francs contre 224.500.000 en 1962.

Malgré des résultats aussi spectaculaires, les dépenses des Services financiers et plus spécialement des Chèques postaux dépasseront ses ressources d'une somme qui pourrait atteindre 280 millions de francs.

(1) Sur un total de 8.000 emplois nouveaux, soit pour les autres services : Télécommunications, + 2.484 ; Services financiers, + 1.503 ; Bâtiments et transports, + 687 ; divers, + 223.

Les Chèques postaux, qui rendent des services hautement appréciables tant aux diverses activités publiques qu'à l'Administration des Finances, sont placés dans *une situation financière que nous n'avons cessé de désapprouver absolument.*

Le Trésor public, qui entend avoir à sa disposition la part utilisable des fonds en dépôt, n'accorde pour ceux-ci qu'un intérêt de 1,5 %, alors qu'un taux normal de 3,5 % permettrait de couvrir les dépenses de gestion. Des pays comme la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie accordent, eux, un intérêt de 3 % permettant à leurs Chèques postaux d'assurer leur équilibre financier.

Il ne faut guère songer à des relèvements de tarifs pour faire disparaître ce déficit chronique. De telles initiatives s'avèrent délicates et peuvent avoir des répercussions contraires au but recherché. En effet, une augmentation des taxes afférentes aux opérations des Chèques postaux risqueraient de mettre cette institution dans une position défavorable à l'égard des autres organismes bancaires. Déjà, il a fallu supprimer la taxe d'ouverture, appliquée en 1958, et qui avait eu pour résultat de diminuer le nombre des comptes courants postaux de plus d'un million. Il est évident que si les Chèques postaux avaient la libre disposition des sommes importantes dont ils assurent le dépôt et le mouvement, le bilan de leur gestion se présenterait bien différemment. Ils pourraient par exemple, comme les Caisses d'épargne, obtenir un taux d'escompte qui ne serait vraisemblablement pas inférieur à 5 % et, ainsi, de déficitaires, ils deviendraient bénéficiaires. Mais nous savons tous que les suggestions que nous pouvons émettre ne sont guère sensibles à notre Administration des finances qui a ses principes et qui est, hélas ! souveraine en la matière.

Aussi votre Commission des Affaires Economiques et du Plan s'est-elle ralliée, unanime, à l'*amendement* présenté par votre Commission des Finances sous la forme d'un *article additionnel* à insérer après l'article 57 de la loi de finances et ainsi rédigé :

« Le Budget général concourt aux charges d'exploitation et d'équipement du service des Chèques postaux par le moyen d'un remboursement forfaitaire au budget annexe des Postes et Télécommunications fixé annuellement par la loi de finances. »

III. — Télécommunications.

Dans les années qui suivirent la libération de notre pays, au fur et à mesure que nos activités économiques reprenaient leur essor et que la vie sociale retrouvait son cours normal, les Télécommunications acquièrent une importance qui ne cesse plus depuis de s'étendre. Elles sont désormais un élément indispensable de tous ceux qui concourent au progrès de notre monde moderne. De nos jours, il n'est pas d'heure, même de minute, où un nombre considérable de ressortissants d'une région ou d'un pays sont en liaison téléphonique avec ceux d'un autre pays. Sur tous les plans — professionnel, administratif et humain — les Télécommunications jouent un rôle souvent sans égal, sinon primordial. Toutes les nations, grandes ou petites, où la civilisation a atteint un degré suffisamment élevé, se sont évertuées à réaliser un réseau de télécommunications aussi complet que possible et se sont employées à en favoriser le développement sous toutes ses formes.

Mais la France, avec ses villes endommagées, son industrie à reconstituer et ses multiples préoccupations d'après-guerre n'a peut-être pas pu — ou pas su — à l'exemple d'autres Etats, réaliser une infrastructure telle qu'elle devrait la posséder aujourd'hui en matière de télécommunications.

L'amélioration et l'évolution des télécommunications sont entravées actuellement par *une pénurie persistante* d'installations de commutation et de circuits de transmission et par l'insuffisance de tables à longues distances. Cette pénurie freine très sérieusement l'accroissement des moyens modernes de communication comme elle nuit également à la qualité du service. Au cours des deux années écoulées, l'insuffisance de l'outillage et du personnel de renfort a provoqué des encombrements dans les centres de transit, occasionné des retards considérables dans l'écoulement du trafic et a conduit, parfois même, au non-aboutissement d'un certain nombre d'appels.

La situation en ce qui concerne le raccordement des nouveaux abonnés est des plus décevantes, puisque *les demandes d'installations téléphoniques en instance atteignent aujourd'hui plus de 150.000*, alors qu'elles n'étaient que de 118.000 à la fin de l'année 1961. Encore faut-il ajouter à ce chiffre 14.900 demandes de transfert en souffrance.

Il apparaît bien que nous sommes engagés dans une véritable impasse et que nous ne pourrions en sortir que grâce à un puissant et continu effort d'équipement. L'année 1963 verra, sans doute, l'aboutissement des travaux entrepris en 1960 et 1961, lesquels avec les crédits de fonctionnement inscrits dans le présent budget, doivent permettre le plein-emploi de l'infrastructure disponible.

Mais ce n'est pas encore bientôt que nous serons en mesure de suivre le rythme de croissance qu'exige la satisfaction complète des usagers.

Des réalisations importantes deviennent absolument indispensables. Seul un réseau téléphonique complètement rénové et beaucoup plus « charpenté » peut être à même d'offrir toutes les possibilités et l'efficacité que nous ne cessons de réclamer.

Après avoir été en stagnation au cours de la précédente décennie, *le trafic télégraphique* connaît une renaissance inattendue. Peut-être est-elle due passagèrement à l'arrivée de nos nombreux compatriotes d'Afrique du Nord qui paraissent plus particulièrement user de ce moyen de communication ?

Le Télec fait des progrès sérieux et semble devoir entrer définitivement dans les mœurs. Son extension doit contribuer à alléger la charge du personnel, à opérer une évolution plus rationnelle du trafic téléphonique et à favoriser d'une manière substantielle les rapports entre les principaux usagers du téléphone.

Pour l'exercice 1963, les recettes des Télécommunications sont évaluées à 2.847 millions de francs contre 2.565 millions en 1962.

Mais ce bilan financier, très bon en lui-même, ne supprime pas pour autant, la nécessité du financement d'un programme d'équipement tel que nous le désirons, parce qu'il est indispensable, et dont nous n'avons cessé de souligner le caractère d'urgence.

Nous pensons, plus que jamais, que *l'appel à des fonds d'emprunt* est devenu une obligation absolue et nous aurions aimé connaître la position précise de M. le Ministre des Postes et Télécommunications à cet égard.

Quant à la méthode des avances remboursables pour lesquelles sont sollicitées les collectivités locales et départementales, inaugurée pour le financement des travaux propres à réaliser l'automatique rural, sa généralisation est très controversée dans nos Assemblées.

Ces avances ont, sans aucun doute, permis d'heureuses réalisations dans la plupart de nos régions, mais les contrées qui ne sont pas à même de disposer de ressources suffisantes se trouvent inévitablement défavorisées, ce qui ne nous apparaît pas équitable.

Financement et investissements ne doivent pas être à la merci, pour le développement de nos télécommunications, de demi-mesures ou de solutions disparates. Il est de notre devoir d'insister pour que l'on envisage enfin des remèdes efficaces sur un plan général.

Il n'est pas exagéré de dire que si des mesures ne sont pas prises à très bref délai, nous approcherons d'un stade critique devant l'impossibilité de faire face à l'afflux grandissant des besoins avec la saturation actuelle des installations.

Conclusions.

Les caractéristiques générales de ce budget annexe des Postes et des Télécommunications pour 1963 semblent devoir amorcer une compréhension meilleure des besoins financiers de ces grands services ; la dotation budgétaire dépasse de 100 millions de francs celle qui résulterait de l'application du IV^e Plan (1.200 au lieu de 1.100 millions). On n'atteint pas encore le financement demandé par la Commission des Postes et Télécommunications du Commissariat général au Plan, mais on s'en rapproche davantage qu'avec les chiffres initialement retenus. On peut estimer qu'il y a eu en 1963 un accroissement global de 24 % des autorisations de programme par rapport à 1962.

La situation, qui s'était aggravée du fait du niveau particulièrement bas des investissements autorisés depuis de nombreuses années, reste inquiétante. Les responsables de nos finances doivent se pénétrer de l'idée que près de vingt années de sous-investissements, pour des services qui subissent les pressions grandissantes d'une intense évolution économique et démographique, ne peuvent se combler sans *un effort d'envergure dans les prochaines années*. Cet effort doit être d'autant plus important qu'à côté de ces retards accumulés, nous nous trouvons en face d'une expansion qui pose de nombreux problèmes de liaisons dans toutes régions comme au-delà de notre territoire national.

Les membres de votre Commission, unanimes, ont déploré très vivement une situation si préjudiciable aux activités de l'ensemble de nos régions.

Au cours de la séance consacrée à l'examen de ce budget, ils ont notamment protesté contre l'acheminement du courrier au moment des récentes fêtes de Noël et du jour de l'An, la diminution du nombre des levées et des distributions dans les communes rurales, *le sous-équipement actuel* des centres urbains et des stations de tourisme, sous-équipement qui est également nuisible à une politique de décentralisation industrielle.

Nous espérons que, sur tous ces points, M. le Ministre des P. et T. voudra bien faire part à notre Assemblée des éléments constructifs de son programme.

Une conception plus logique des nécessités des Postes et Télécommunications doit donc s'affirmer au niveau des instances gouvernementales. Notre pays possède des fonctionnaires de grande qualité et des techniciens de valeur internationale. *A tous les échelons, la capacité professionnelle ne manque pas, mais les moyens financiers font défaut.* Une prise de conscience suffisante des réalités et des impératifs actuels pourrait faire naître bien des espoirs : il n'y a pas de politique utile sans une action constructive.

Sous réserve de ces quelques observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1963, adopté par l'Assemblée Nationale, et concernant le budget des Postes et Télécommunications.

ANNEXE I

**Autorisations de programme consacrées à l'équipement proprement dit
des Télécommunications.**

(Centre national d'Etudes des Télécommunications, bâtiments et transports exclus.)

ANNEES	MONTANT (En millions de NF.)	POURCENTAGE de variation par rapport à l'année précédente.
1954	187	— 5,5
1955	286,15	+ 53
1956	365	+ 27,5
1957	379,14	+ 3,88
1958	321,9	— 15,2
1959	408,9	+ 26,8
1960	513,08	+ 25,5
1961	636,89	+ 24,2
1962	704,87	+ 10,6
1963	895,10	+ 27

ANNEXE II

Variation des effectifs budgétaires des télécommunications.

ANNEES	EMPLOIS budgétaires (1) au 31 décembre de l'année précédente.	VARIATION dans l'année.	POURCENTAGE de variation.
1954	80.285	1.252	+ 1,56
1955	81.537	1.972	+ 2,42
1956	83.509	2.430	+ 2,91
1957	85.939	3.153	+ 3,52
1958	89.092	(2) 2.338	+ 2,62
1959	(2) 91.430	701	+ 0,77
1960	92.131	576	+ 0,62
1961	92.707	623	+ 0,67
1962	93.330	1.673	+ 1,8
1963	(3) 95.003	(2.477)	+ 2,5

(1) D'après la répartition des emplois, auxiliaires compris.

(2) Y compris : 1.500 créations conditionnelles accordées à la fin de 1958.

(3) Collectif 1962 compris (1.000 créations).

ANNEXE III

Le téléphone dans le monde.

	NOMBRE D'APPAREILS téléphoniques par cent habitants.	NOMBRE MOYEN de conversations téléphoniques par personne en 1961.
U. S. A.....	42	530
Suède	38	380
Canada	32	550
Suisse	31	240
Danemark	24	310
Australie	23	180
Norvège	22	180
Grande-Bretagne	16	100
Allemagne de l'Ouest.....	12	90
France	10	?
Japon	7	180
U. R. S. S.....	3	?

(Sources : Annuaire The World Telephone, 1962.)